

COMPTE - RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 25 AVRIL 2014 à 19 heures

Etaient présents :

Gustave BOSQ – Monique GELLENS – Michel NORBERT – Christophe MATHERON –
Céline CONSTANS – Alain PIECQ – Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN – Yves SEARD –
Daniel ROSSIGNOL
Absent excusé : Olivier BERGERETTI – pouvoir à Daniel ROSSIGNOL

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil de leur présence.

Avant de commencer la Réunion, Patricia ROSSIGNOL, Secrétaire de Mairie, souhaite apporter une rectification à ses propos lors du dernier conseil : Michel NORBERT avait bien reçu les délégations du Maire, lors du précédent mandat, principalement lors de l'absence ou de l'impossibilité de Gustave BOSQ, 1er adjoint.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente réunion

ORDRE DU JOUR

- . **APPROBATION du CR de 13.04.14**
- . **VOTE B.P. 2014**
- . **VOTE des 4 TAXES**
- . **VOTE des SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

et souhaite le compléter des 2 points suivants :

- **REMUNERATION DES ELUS**
- **DEMANDE DE DEROGATION CONCERNANT LE MARIAGE D'AUDREY BOSQ**

Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil.

I - APPROBATION DU C.R. de la Réunion du 13 AVRIL

Le C.R. de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

II - VOTE B.P.2014

Une modification a du être apportée sur les documents transmis : il faut ajouter la somme de 400 € au compte 66111 – Intérêts des emprunts et dettes – et la déduire du compte 022 – Dépenses imprévues.

M. le Maire présente donc le budget prévisionnel 2014 – qui a été accepté par le Percepteur –

FONCTIONNEMENT : Il reprend les comptes un par un et donne les explications nécessaires.

DEPENSES : Cpte 6554 – Contribution SIVU – forte augmentation par rapport à 2013 :
23 730 contre 18465.72.

Gustave BOSQ n'a pas obtenu à ce jour le budget du SIVU voté en Décembre afin d'analyser cette augmentation. A suivre.

.../...

RECETTES – R .A.S

2 précisions, cependant :

Cpte 7388 - correspond à la taxe forfaitaire de 6,67 % sur la vente des terrains agricoles devenus constructibles (à charge des vendeurs).

Cpte 751 – Concessions Cimetière : 3 emplacements ont été vendus :

1 de 6 places – famille CONSTANS

2 de 3 places – Louis BONNAFOUX et Noël BOSQ.

Monsieur le Maire demande à Christophe MATHERON de présenter le B.P. 2014 – **INVESTISSEMENT**.

DEPENSES : cpte 2112 – Chemin Communal les Marins + chemin de l’Eglise (accès à la maison de M. FRIEDERICH et M. ONEIL).

202 - 34 : Achat terrain SAFER (échange de terrains entre la Commune et les Consorts SEARD – chemin d’accès aux Crozes)

202 – 87 : IMPLUVIUM 30 660 TTC. Une discussion s’engage à ce sujet ; en effet une subvention doit être obtenue et le solde partagé entre l’ASS Pastorale et la commune. Le Percepteur a émis quelques réserves quant à la participation de la commune sans compensation de la part des éleveurs. (location ?).

Affaire à suivre – rencontre avec l’ASS Pastorale.

202 – 89 : PVR branchement – concerne l’aménagement des terrains en-dessous du Villard où M. PESENTI doit commencer sa construction. Le montant inscrit : 8 250 correspond à la participation du SYME.

202 – 90 : Opérations diverses.

Ce chiffre est le résultat d’un jeu d’écritures donné par le Percepteur – la vraie disponibilité ne s’élève qu’à 15 000 €.

RECETTES : cpte 024 – rachat du terrain où est implanté le transformateur par le Syndicat.

Cpte 10223 – TLE, aujourd’hui appelée Taxe d’Aménagement.

Avant de passer au vote du budget, Daniel ROSSIGNOL tient à faire part de son sentiment : mauvaise gestion de l’ancienne municipalité par rapport aux frais engagés lors des études concernant le lotissement prévu mais non réalisé (il avance la somme de 80 000 € - d’où émane ce montant ?).

Il faut savoir que les contraintes imposées par R.T.M. représentaient un montant de travaux V.R.D.

tellement important que l’ancienne municipalité a été dans l’obligation de réfléchir à la faisabilité du projet, en tenant compte des éléments suivants :

- nombre de lots fortement réduit

- restitution de 8 à 10 lots aux propriétaires qui avaient cédé leurs terrains agricoles.

Le projet n’était plus rentable et a dû être abandonné.

Gustave BOSQ rappelle que la commune a pris en charge l’opération de remembrement et s’est substituée au financement à charge des agriculteurs. 2 recours seulement ont été déposés.

M. le Maire rappelle tout ce qui a été réalisé sous les précédentes mandatures, malgré des revenus très faibles – la préparation du budget 2014 a été nettement plus facile à établir que précédemment.

Il rappelle que la commune possède quelques réserves foncières et que l’espoir de la mise en œuvre de la microcentrale nous permet d’être « plus optimiste » pour l’avenir. Sachons aussi ne pas vivre au-dessus de nos moyens.

Monsieur le Maire soumet donc au vote le BP 2014, qui est accepté à l’unanimité.

Délibération est prise.

II – VOTE DES 4 TAXES

Gustave BOSQ propose de maintenir, pour ces 4 Taxes, le même taux qu'en 2013 :

| | |
|----------------------------------|-------|
| Taxe Habitation | 16.64 |
| Taxe Foncière (bâti) | 21.50 |
| Taxe Foncière (non bâti) | 88.46 |
| CFE (cotis. Foncière entreprise) | 13.62 |

Par contre les bases sont majorées (par l'Etat) de 0.9 %

M. le Maire soumet au vote ces 4 taxes. Accepté à l'unanimité.

Délibération est prise.

III – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Gustave BOSQ propose de maintenir le même montant que celui alloué en 2013 à l'ensemble des Associations ; il propose également de prendre en compte la demande du Foyer des Jeunes (ces dernières années, le Foyer des « Jeunes » avait abandonné sa demande au profit des autres Associations).

Attributions proposées :

| | |
|---|--------------|
| Ski Club de REALLON | 360 |
| Association Ski et Nature de Serre Ponçon | 320 |
| A.I.A.C. Diane du Mont Guillaume | 150 |
| Association Aide Domicile Rurale | 150 |
| Association Parents d'Elèves | 120 |
| Association Foyer des Jeunes | 150 |
| ASPS Association Sportive | 90 |
| Association « Les Hirondelles » | 130 |
| Amicale des Sapeurs Pompiers | 70 |
| Total..... | 1 540 |

Céline CONSTANS précise que l'Association « Les Hirondelles » est dissoute. La bibliothèque devient communale. Elle pense que la subvention prévue devrait être reportée sur d'autres Associations :

Association Aide Domicile Rurale et Association Parents d'Elèves. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Les montants concernant ces 2 Associations seront donc de :

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Association Aide Domicile Rurale | 200 (au lieu de 150) |
| Association Parents d'Elèves | 200 (au lieu de 120) |

M. le Maire soumet au vote le montant de ces subventions pour 2014. Accepté à l'unanimité.

Délibération est prise.

IV – REMUNERATION DES ELUS

Gustave BOSQ rappelle les bases légales pour une commune de moins de 500 habitants :

| | |
|---------------------------|----------|
| Rémunération du Maire | 646.25 € |
| Rémunération des Adjoints | 250.90 € |

| | |
|------------------------------------|--|
| Il propose : Rémunération du Maire | 550.00 € |
| Rémunération des Adjoints | 150.00 € (tenant compte qu'il y a 3 adjoints au lieu de 2) |

M. le Maire soumet aux votes ces montants. Accepté à l'unanimité.

Délibération est prise

V – DEROGATION EN VUE DU MARIAGE D’AUDREY BOSQ le 31 MAI prochain

La salle de la Mairie étant trop petite pour recevoir famille et amis, il est nécessaire de demander une dérogation auprès du Procureur de la République pour que la cérémonie puisse se dérouler à l’extérieur. Il est obligatoire de transporter la statue de Marianne. Compte tenu de la fragilité et du poids de « notre Marianne » il faudrait peut-être envisager l’achat d’une plus petite – se renseigner sur le coût pour l’acquisition éventuelle.

Unanimité en ce qui concerne cette demande de dérogation.

Délibération est prise

VI – QUESTIONS DIVERSES

a) ENQUETE PUBLIQUE POUR MICRO CENTRALE HYDROELECTRIQUE

M. le Maire nous informe qu’une réunion préliminaire à l’enquête publique a eu lieu le 22 AVRIL sur place en présence des 2 Commissaires enquêteurs, de l’Adjoint de la Commune de Savines - Raymond HONORE – de 2 Représentants de la Société SERHY, du responsable des travaux, de lui-même et de Michel NORBERT.

3 panneaux sont mis en place sur les lieux (départ chemin accès – prise d’eau – production).

Du lundi 5 MAI 2014 au vendredi 6 JUIN 2014 inclus, le dossier sera à disposition du Public en Mairie de PUY ST EUSEBE, le lundi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. – le mardi et le jeudi de 14 h. à 18 h.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à disposition du public :

- le lundi 5 Mai 2014 de 14 h. à 17 h.
- le mardi 20 Mai 2014 de 14 h. à 17 h.
- le mardi 3 Juin 2014 de 14 h. à 17 h.

Obligation est faite de la tenue d’un Conseil Municipal entre le 19 et le 23 MAI (au milieu de l’enquête avec prise de délibération). La date arrêtée est le Jeudi 22 MAI à 19 Heures.

b) INFORMATIONS RELATIVES A LA COMCOM et au SMICTOM

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SAVINOIS SERRE-PONCON

Président : Victor BERENGUEL – réélu

- 1^{er} Vice Président : Yves LELONG (St Apollinaire) chargé de l’Aménagement du territoire
- 2^{ème} Vice Président : Gérard CALVISI (Savines) chargé de la Stratégie Financière et de la Prospective
- 3^{ème} Vice Président : Christian CORNELOUP (Réallon) chargé du Développement Economique
- 4^{ème} Vice Présidente : Valérie GRENARD (Le Sauze) chargée de la Proximité et du Cadre de vie.

SMICTOM

Président : Marc VIOSSAT – réélu

- 1^{er} Vice Président : Frédéric ARNOUX (Puy Sanières)
- 2^{ème} Vice Présidente : Caroline CHAUVET (Crots)
- 3^{ème} Vice Président : Jacques GASQUET (St André d’Embrun)

c) ELECTIONS AU SIVU

Daniel ROSSIGNOL transmet la contestation d’Olivier BERGERETTI quant à la nomination d’Alain PIECQ comme suppléant. Il demande à que ce soit Rémi ALLEC.

Malgré la désignation acceptée lors des élections du précédent conseil, Alain PIECQ accède sans polémiquer à cette demande. Il sera donc suppléant de Sébastien MARTIN.

Afin d’entériner ce changement, une délibération doit être prise. Elle sera mise à l’ordre du jour de la prochaine réunion.

d) ASSOCIATION SKI et NATURE de SERRE PONCON

Daniel ROSSIGNOL demande en lieux et place d'Olivier BERGERETTI le nombre d'enfants adhérents. Céline CONSTANS nous précise que cette Association a 263 adhérents dont 6 sur PUY ST EUSEBE.

e) BANC SITUE AUX MICHELS

Il est placé dans une zone dangereuse. Il gêne la visibilité et doit être déplacé. Ce sera chose faite prochainement.

f) GRILLES TRAVERSANT LE CHEMIN FACE à LA PROPRIETE SMADJA

Ces grilles ont été endommagées par le chasse-neige. Eric MESROBIAN fait le nécessaire pour les remettre en place.

g) CAVEAU DE DONAT GIORDANENGO

Gustave BOSQ nous informe de la décision prise, compte tenu de l'urgence, de faire réaliser par Eric MESROBIAN, une plaque de fermeture de ce caveau. L'ancienne était complètement dégradée et on voyait l'intérieur.

Il rappelle que DONAT et PIERRE avaient donné le terrain à la commune pour l'agrandissement du cimetière. Sans descendance, il est normal que nous entretenions ce caveau.

h) Rémi ALLEC signale qu'une bouche d'égout a « sauté » à la Rante. A voir avec le Conseil Général.

i) Michel NORBERT souhaite construire un abri de 20 m² environ sur sa propriété. Quelle démarche doit-il entreprendre ? Déposer une demande d'autorisation de travaux.

j) M. le Maire nous informe d'une demande qui lui a faite dans le courant de la semaine par M. PLACERO propriétaire d'une petite bâtisse aux Berthes. A la suite d'un partage, il souhaiterait agrandir ce bâtiment existant.

Gustave BOSQ lui a conseillé de se mettre en rapport avec le CAUE, sachant que dans le cadre du PLU, bien que situé sur une zone agricole, l'existant peut être agrandi de 10 % (maxi) de la superficie, sans jamais dépasser 20 m².

k) ABRI ECOLE : Céline CONSTANS attire l'attention sur le fait qu'aucun abri n'est prévu près de l'école pour les enfants qui attendent le transport scolaire.

Diverses propositions sont faites pour l'aménagement d'un auvent. A voir sur place.

l) Gustave BOSQ nous informe d'un litige existant entre M.VERY et M. IMBAULT – il s'agit du passage d'un canal entre ces 2 propriétés – canal existant lors de l'achat de ces terrains, modifié à la suite de décisions unilatérales. Ce problème concernant des terrains privés doit être solutionné entre les propriétaires. La commune n'est pas concernée.

m) ECOLE : Obligation de la pose du drapeau français et de panneaux pour la rentrée 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 Heures.

